

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie  
\*\*\*\*\*  
RÉGION DU NORD  
\*\*\*\*\*  
DÉPARTEMENT DE LA BÉNOUÉ  
\*\*\*\*\*  
COMMUNE DE NGONG  
\*\*\*\*\*  
COMMISSION INTERNE  
DE PASSATION DES MARCHÉS



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland  
\*\*\*\*\*  
NORTH REGION  
\*\*\*\*\*  
BÉNOUÉ DIVISION  
\*\*\*\*\*  
NGONG COUNCIL  
\*\*\*\*\*  
INTERNAL COMMITTEE  
OF TENDERS BOARD



DÉCISION N°15/D/C-NG/CIPM/2023 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE  
RELATIVE A LA DEMANDE DE COTATION OUVERT N°002/DC/C-NG/CIPM/2023 DU 16 JANVIER  
2023 LANCÉ EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DU  
CENTRE DE SANTE INTEGRE (CSI) DE DJEFATOU LOT 1, DANS LA COMMUNE DE NGONG,  
DÉPARTEMENT DE LA BÉNOUÉ, RÉGION DU NORD

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGONG, AUTORITÉ CONTRACTANTE,

Vu la Constitution ;  
Vu le Décret N°2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;  
Vu le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;  
Vu le Décret N°373/CAB /075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant nouveau Code des Marchés Publics ;  
Vu L'Arrêté N°000114/A/MINDEVEL du 03 mars 2020 constatant l'élection du Maire et de ses Adjoints, à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Ngong, Département de la Bénoué, Région du Nord ;  
Vu la décision N°0051/D/MINMAP du 19 février 2015 portant constatation des Commissions Internes de Passation de Marchés dans certaines Communes ;  
Vu la Lettre Circulaire N°005/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 portant mesures transitoires consécutives à la publication du nouveau code des marchés publics ;  
Vu la Circulaire N°0000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 portant instruction relative à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et autres Entités publiques pour l'Exercice 2023  
Vu le rapport de la sous-commission d'analyse relative Demande de Cotation ouvert N°002/DC/C-NG/CIPM/2023 du 16 janvier 2023 lancé en procédure d'urgence pour l'équipement en matériel médical du Centre de Sante Intégrée (CSI) de Djéfatou lot 1, dans la Commune de Ngong, Département de la Bénoué, Région du Nord ;  
Vu la lettre N° 10/L/C-NG/CIPM/2023 du 16/02/2023 du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Ngong ;

DÉCIDE :

Article 1 : La lettre commande ci-après, est pour compter de la date de signature de la présente décision, attribuée ainsi qu'il suit :

Nº	OBJET DU MARCHÉ	ADJUDICATAIRE	MONTANT TTC (EN F CFA)	DÉLAI D'EXÉCUTION
01	EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DU CENTRE DE SANTE INTEGRE (CSI) DE DJEFATOU LOT 1	ETS SADICOM B.P : 1724 GAROUA TEL: 694 050 550 673 922 172	CINQ MILLIONS DEUX CENT QUARANTE MILLE (5 240 000) FRANCS CFA	TROIS (03) MOIS

Articles 2 :

- 1) L'entreprise adjudicataire susvisée ne pourra exécuter les travaux qu'après signature de la Lettre Commande y afférante et notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.
- 2) Le délai d'exécution court à compter de la date de la notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

